

COMMUNIQUE  
Pour diffusion immédiate

**Êtes-vous prêts pour 72 h à la maison?  
Chaque citoyen est responsable de sa sécurité**

**Brossard, 20 janvier 2020** – À la suite de la panne d'électricité qui a plongé dans le noir une partie de la Rive-Sud de Montréal la fin de semaine dernière, la Ville de Brossard souhaite sensibiliser la population à l'importance de se préparer en cas de sinistre.

Lors d'une situation d'urgence, une personne pourrait être appelée à subvenir à ses besoins pendant 72 h en attente du rétablissement des services essentiels ou d'aide. Dans ce cas, il est de la responsabilité de chacun de faire preuve de prévoyances et ainsi voir à subvenir à ses besoins ainsi qu'à ceux de sa famille pour une période de trois jours.

**Trousse d'urgence pour la maison**

Il est important de ne pas attendre une situation d'urgence comme une tempête de verglas ou de neige abondante, une panne d'électricité prolongée ou encore un déversement de matières dangereuses pour agir. Préparer une trousse d'urgence en cas de sinistre est un geste concret pour assurer votre sécurité, celle de votre famille et de vos biens! Une liste complète des articles est disponible au [brossard.ca/72](http://brossard.ca/72).

**Système d'alertes automatisées**

La Ville met à la disposition de la population un système d'alertes automatisées en cas de mesures d'urgence. Les citoyennes et les citoyens sont invités à s'inscrire afin de recevoir de l'information essentielle par téléphone, mobile, messagerie texte ou courriel. Les personnes ayant un trouble auditif peuvent également recevoir les messages. Il n'y a pas de risque à prendre, inscrivez-vous dès maintenant: [brossard.ca/alerte](http://brossard.ca/alerte).

-30-

Source : Direction des communications  
Ville de Brossard  
450 923-6311